



N° 1-2 2018
JANVIER - FÉVRIER

SOMMAIRE

VIE DE LA CHAMBRE

Agenda	2
Services aux membres	2-3
Calendrier des manifestations	3

ACTUEL

Consultations	3-4
Conjoncture	4
Emploi et formation	4-5
Énergie et environnement	5
Recherche et développement	5
Sécurité sociale	6

COMMERCE EXTÉRIEUR

Marchés et prospection	6
Marché intérieur UE	6-7

MANIFESTATIONS & PUBLICATIONS

Foires et expositions	7
-----------------------	---

DOSSIER

Le nouveau règlement européen en matière de protection des données	8
--	---

IMPRESSUM

Conception graphique:
Demotec SA - Graphisme-Impression,
Porrentruy

Impression:
Imprimerie Pressor SA, Delémont

POINT DE MIRE

Que nous réserve l'année 2018 en politique?

Plusieurs décisions politiques majeures pour les conditions-cadres de notre économie sont attendues cette année. À commencer par la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), rejetée en votation populaire en février 2017, et qui fait l'objet d'une nouvelle mouture sous le nom de **Projet fiscal 17** (PF 17). Le Conseil fédéral vient de fixer les lignes directrices du message qu'il adressera prochainement au Parlement, avec pour objectif de parvenir à une décision finale des Chambres au plus tard lors de leur session d'automne afin que cette réforme fiscale puisse entrer en vigueur en 2019. L'enjeu pour la Suisse est primordial. Il en va de l'image du pays, qui doit s'adapter sans délai aux standards internationaux tout en maintenant un cadre fiscal attractif et prévisible pour les entreprises.

Un autre débat parlementaire d'importance nous attend, avec la révision de la **loi sur le CO₂**. C'est avec elle que la Suisse entend remplir ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Notre pays ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030 par rapport au niveau atteint en 1990, en relevant massivement si nécessaire le montant de la taxe prélevée actuellement sur les combustibles et qui est le plus élevé au monde. Des correctifs devront impérativement

être apportés à cette nouvelle loi pour ne pas pénaliser les entreprises suisses par rapport à leurs concurrentes à l'étranger.

D'autres thèmes et dossiers importants figurent également à l'agenda: la nouvelle loi fédérale sur l'égalité qui prévoit de soumettre la politique salariale des entreprises à des contrôles réguliers, ainsi que le nouveau projet de réforme de la prévoyance vieillesse. Après l'échec de la « Prévoyance vieillesse 2020 » (PV 2020) le 24 septembre dernier, une nouvelle mouture devrait faire l'objet cet été d'une consultation. À ce sujet, il est question de séparer cette fois les deux piliers de la prévoyance et d'accorder la priorité au remaniement de l'AVS en raison de sa situation financière précaire.

Enfin, au chapitre des **votations**, il est probable que l'initiative populaire de l'Union démocratique du centre (UDC) pour la primauté du droit suisse face aux traités internationaux, dite aussi initiative sur l'« autodétermination », soit soumise cette année au verdict du peuple et des cantons. Une initiative de tous les dangers dès lors que son acceptation ébranlerait les fondements mêmes du cadre juridique de notre pays et les multiples accords économiques (plus de 600) conclus à ce jour. Nous aurons l'occasion de revenir sur la plupart de ces objets.

Jean-Frédéric Gerber
Directeur

AGENDA

Séminaire sur le droit du travail et les assurances sociales

Le prochain séminaire sur le droit du travail et des assurances sociales se déroulera **mardi 13 mars 2018**, de 15h00 à 18h00, dans les locaux de la Vitrine économique de la CCIJ, à Delémont. Ce séminaire abordera différents sujets en lien avec le droit du travail et les assurances sociales. Il reprendra en partie les thèmes déjà traités lors d'un précédent séminaire organisé au mois de septembre dernier, mais de manière plus approfondie.

Un formulaire d'inscription en ligne est disponible à l'adresse suivante : www.fer-arcju.ch (Prestations et services → Séances d'information et manifestations → Séances d'information).

Séance d'information sur le règlement européen en matière de protection des données

Le Service d'appui juridique aux entreprises « i-lex » organise une séance d'information consacrée au nouveau Règlement général des données de l'Union européenne (RGPD). Elle se déroulera **lundi 19 mars 2018**, de 17h00 à 18h30, à l'Hôtel Beaulac à Neuchâtel, et est ouverte également à nos entreprises membres.

Inscriptions en ligne sur le site www.cnci.ch/node/554.

Assemblée générale de la CCIJ

Nous vous rappelons que la 39^e Assemblée générale ordinaire de la Chambre se déroulera **jeudi**

7 juin 2018, à 17h30, à la Salle des Fêtes à Alle. Nous aurons le plaisir d'accueillir, en qualité d'orateur, M. Bernard Rüeger, vice-président du Comité d'organisation des JO d'hiver 2026 à Sion ainsi que de notre association faitière economiesuisse.

SERVICES AUX MEMBRES

Attention aux offres frauduleuses !

À la suite de la dissolution de la société JIC SA administrée jusqu'ici par la CCIJ, le nom de domaine www.jic.ch de la société (anciennement Jura industriel et Créatif) vient d'être réservé par un annuaire électronique hollandais. Il n'est dès lors pas totalement exclu que les entreprises jurassiennes soient sollicitées, pour ne pas dire harcelées, par les nouveaux détenteurs de ce nom de domaine !

Nous vous conseillons donc vivement de ne donner aucune suite aux sollicitations commerciales qui pourraient vous être faites et d'en informer notre secrétariat si d'aventure le nom de la CCIJ devait être associé à ces démarches.

Nouveau site Internet de la CCIJ

La CCIJ vient de mettre en ligne son nouveau site Internet, qui a fait l'objet d'un remaniement complet. Il reste toutefois toujours accessible à l'adresse suivante : www.ccij.ch. Les principales fonctionnalités seront présentées lors d'un « cinq à sept » organisé en partenariat avec la société Creapole SA. Celle-ci est en voie de se

doter également d'un nouveau portail, qui fera l'objet aussi d'une présentation à l'occasion de cette rencontre commune prévue le 2 mai prochain.

SWISSFIRMS, l'annuaire B2B pour les entreprises suisses

L'annuaire en ligne des Chambres de commerce et d'industrie suisses (CCIJ) – www.swissfirms.ch – a fait également l'objet récemment d'une réactualisation. Figurant parmi les principales bases de données d'entreprises de notre pays, cet annuaire électronique est accessible en cinq langues (français, allemand, italien, anglais et chinois). Il permet à des clients potentiels du monde entier de trouver des fournisseurs ou partenaires parmi les quelque 15000 fiches de présentation des entreprises répertoriées.

SWISSFIRMS propose des informations détaillées et contrôlées par les CCIS sur leurs entreprises membres : les personnes de contact, les coordonnées, les domaines d'activité et de sous-traitance, ainsi que de nombreuses informations sur les produits et services offerts, le savoir-faire, etc. La boutique en ligne offre en outre de nombreuses prestations et à des prix attractifs pour les entreprises membres d'une CCIS.

Renseignements, tarifs et commandes : auprès de notre secrétariat (M^{me} Audrey Beuchat).

Vitrine économique de la CCIJ

Suite à la dissolution de la société JIC SA, la CCIJ a repris depuis le début de cette année les activités

déployées par cette société. Elle est ainsi en mesure de mettre à disposition de ses entreprises membres une salle de conférences modulable et aménagée sur une surface de 164 m². Les équi-

pements, audiovisuels et informatiques en particulier, ont en outre été totalement rénovés.

Réservations et informations sur les tarifs de location auprès de notre secrétariat.

Sont en priorité concernés: les voitures, les bicyclettes, les produits de soins corporels, les appareils ménagers et les vêtements.

Comme le plus important différentiel de prix (près de 60 %) concerne les produits agricoles et les denrées alimentaires, il entend abaisser également les droits de douane sur certains produits importés comme les bananes et d'autres fruits exotiques. Par ailleurs, il a mis en consultation un avant-projet de révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC), visant à réduire les trop nombreuses dérogations à l'application du principe du « Cassis de Dijon » pour l'importation en Suisse de produits en provenance de l'UE.

Nouveau projet de loi sur les produits du tabac

Le Conseil fédéral a également mis récemment en consultation un nouveau projet de loi sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (LPTab). Il fait suite à une première mouture qui n'avait pas trouvé grâce devant le Parlement.

Le nouveau projet de LPTab autorise et régit notamment la vente de produits alternatifs tels que les cigarettes électroniques contenant de la nicotine et les produits du tabac chauffé. Ces produits seront toutefois soumis à la loi sur la protection contre le tabagisme passif et seront bannis des lieux où il est déjà interdit de fumer. Par ailleurs, certaines mesures de restriction dans le domaine de la publicité ont été abandonnées. Ainsi, les interdictions de publicité initialement prévues dans les salles de cinéma, par voie d'affichage et dans la presse payante

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

- 13.03** Séance d'information commune avec la FER-Arcju sur le droit du travail et des assurances sociales. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 15 h 00 – 18 h 00.
- 16.03** Déjeuner-contact consacré à la présentation d'un ouvrage de référence sur l'Internet des objets. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 11 h 30.
- 19.03** Séance d'information portant sur le nouveau règlement européen sur la protection des données. Lieu: Neuchâtel, Hôtel Beaulac, 17 h 00 – 18 h 30.
- 22.03** Apéritif networking de Movetia, l'Agence nationale suisse pour les échanges et la mobilité dans la formation et la formation continue. Lieu: Moutier, Forum de l'Arc, 11 h 00.
- 20.04** Premier Forum économique franco-suisse. Lieu: Moutier, Forum de l'Arc, 11 h 45.
- 02.05** « Cinq à sept » consacré à une présentation des fonctionnalités des nouveaux portails Internet de la CCIJ et de la société Creapole SA. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 17 h 00 – 19 h 00.
- 08.05** Première séance d'information sur la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. Lieu: Delémont, auditoire StrateJ, 15 h 00 – 18 h 00.
- 15.05** Deuxième séance d'information sur la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse. Lieu: Delémont, Vitrine économique de la CCIJ, 15 h 00 – 18 h 00.

ACTUEL ●

CONSULTATIONS

Mesures contre l'îlot de cherté en Suisse

Au terme de l'année dernière, le Conseil fédéral a publié un cata-

logue de nouvelles mesures de nature à lutter contre l'îlot de cherté en Suisse.

Il a ainsi décidé de **supprimer de manière unilatérale** les droits de douane encore perçus sur certains biens industriels importés.

ont été biffées. En revanche, la publicité pour les produits du tabac sera interdite sur Internet ainsi que dans les journaux gratuits.

CONJONCTURE

Raffermissement du climat de consommation en Suisse

Le moral des consommateurs suisses s'est notablement amélioré au début de cette année. L'indice général du climat de consommation, calculé en janvier 2018, s'est établi à **+5 points de pourcentage**. Il affiche actuellement son niveau le plus élevé depuis sept ans.

L'embellie s'explique avant tout par des appréciations nettement plus optimistes concernant l'évolution à venir de la situation économique et celle prévalant sur le marché de l'emploi. De +14 points de pourcentage, le sous-indice relatif à l'évolution économique a fortement augmenté pour s'établir à +32 points. Anticipant une évolution économique plus propice, les consommateurs se sont montrés également plus confiants pour ce qui est du marché du travail. En revanche, les réponses aux deux autres questions entrant dans le calcul de l'indice général n'ont pas changé d'une manière significative depuis la dernière enquête publiée en octobre 2017. Ainsi, le sous-indice mesurant l'évolution attendue de la situation financière des consommateurs n'a que très légèrement progressé, passant de -6 points de pourcentage à -2 points. Il en va de même du sous-indice portant sur la possibilité d'épargner. Celui-ci a même régressé de +22 points de pourcentage à +16 points.

Indice suisse des prix à la consommation en 2017 et panier-type

L'indice suisse des prix à la consommation a progressé de 0,8 % en rythme annuel en décembre dernier, portant le taux d'inflation moyen à **0,5 %** en 2017. D'après les dernières estimations, l'inflation devrait s'inscrire à 0,6 % en moyenne cette année. L'Office fédéral de la statistique (OFS) a par ailleurs réactualisé les pondérations du panier-type de l'IPC pour les années 2017 et 2018 sur la base de la dernière enquête annuelle portant sur le budget des ménages. Celles-ci se présentent désormais comme suit pour les groupes de produits retenus.

Nouvelle pondération du panier-type

	Poids en %	
	2017	2018
Total	100.000	100.000
Alimentation et boissons non alcoolisées	10.414	10.449
Boissons alcoolisées et tabacs	2.936	2.765
Habillement et chaussures	3.849	3.772
Logement et énergie	25.235	25.416
Équipement ménager, entretien courant	3.894	3.901
Santé	15.215	15.063
Transports	10.823	11.245
Communications	2.914	2.909
Loisirs et culture	9.206	8.809
Enseignement	0.844	0.888
Restaurants et hôtels	9.182	9.374
Autres biens et services	5.488	5.409

EMPLOI ET FORMATION

Lancement d'une nouvelle initiative anti-immigration

L'UDC et ses alliés de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) procèdent actuellement à la récolte de signatures pour leur nouvelle initiative anti-immigration. Leur texte intitulé « Pour une im-

migration modérée » (aussi appelée de « limitation ») s'attaque cette fois **frontalement** à l'Accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'UE, dont ils exigent la résiliation au risque de rendre caducs les six autres accords qui lui sont liés (« Bilatérales I ») et qui facilitent grandement l'accès direct de l'industrie suisse d'exportation à son principal marché.

Cette nouvelle offensive des milieux souverainistes contre la place industrielle suisse a de quoi inquiéter. Surtout à l'heure où la plupart des entreprises commencent seulement maintenant à se remettre du choc monétaire consécutif à l'abandon du cours de change plancher avec la devise européenne. Une nouvelle période d'incertitude s'ouvre donc et dont on se serait bien passé! L'UDC et l'ASIN ont débuté la récolte des signatures à la mi-janvier. Elles ont jusqu'au 18 juillet 2019 pour récolter les 100 000 paragraphes requis pour faire aboutir leur initiative.

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

Nouvelle politique climatique

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement son message sur la révision totale de la loi sur le CO₂ prévue dans la nouvelle politique climatique de notre pays après 2020. Son objectif principal vise à réduire de moitié – par rapport à 1990 – les émissions de gaz à effet de serre imputables à notre pays, qui ne représentent pourtant qu'un pour mille du total mondial de ces émissions.

Diverses mesures sont prévues pour les secteurs des transports, des bâtiments, de l'industrie et de l'agriculture, à commencer par une hausse de près de 120 % de la taxe CO₂ sur le mazout et le gaz, à pas moins de 210 francs par tonne de CO₂. Le but consiste ainsi à réduire de 30 % en Suisse même les émissions de CO₂ imputables à notre pays, tandis que les réductions effectuées à l'étranger devraient s'élever à 20 % au

maximum. Suite à la publication de ce message, les organisations économiques ont relevé que chaque projet visant à réduire les émissions de CO₂ en Suisse se traduit par des coûts dix fois plus élevés que pour un projet réalisé à l'étranger, étant par ailleurs entendu qu'il s'agit de réduire avant tout le nombre de tonnes de CO₂ émises globalement.

Il s'agira donc pour les Chambres fédérales, appelées à se prononcer dès cette année sur cet important objet, d'éviter toute surenchère et de s'en tenir à des mesures économiquement supportables.

Programme Bâtiments 2018 du canton du Jura

Le Gouvernement jurassien vient de fixer l'enveloppe financière et les modalités d'obtention des subventions pour les mesures de soutien prévues dans le « Programme Bâtiments » 2018 et visant à favoriser l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie, ainsi que le recours aux énergies renouvelables. Le montant à disposition pour cette année s'élève à un total de **3,5 mio. de francs**.

Les mesures éligibles dans ce programme portent sur l'isolation de bâtiments, les installations de chauffage à bois, les pompes à chaleur, les raccordements à un réseau de chauffage, l'installation de capteurs solaires thermiques et les rénovations ou nouvelles constructions dotées du label Minergie – P. Les demandes de subventions sont à adresser au Service cantonal du développement territorial, section de l'énergie, rue des Moulins 2, 2800 Delémont. Site web: <https://www.jura.ch/DEN/SDT.html>.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Reprise des activités de la CTI par Innosuisse

La nouvelle Agence fédérale pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) est pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle a repris la mission et les activités assurées jusqu'ici par la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI).

Les instruments d'encouragement à disposition d'Innosuisse demeurent pour l'essentiel inchangés. Le principal reste le soutien financier à des projets d'innovation menés par des entreprises en collaboration avec des instituts de recherche. Toutefois, la nouvelle agence fédérale portera une attention particulière à la promotion de start-up, à la numérisation et à l'extension de la coopération nationale et internationale.

En outre, sa structure organisationnelle a été sensiblement modifiée. Innosuisse dispose du statut d'établissement fédéral de droit public. Elle est totalement autonome tant dans son organisation que dans sa gestion, le Conseil fédéral se limitant à lui fixer des objectifs stratégiques et à exercer la surveillance sur l'utilisation des fonds qui lui sont alloués. Pour la période 2017–2020, Innosuisse dispose d'une enveloppe financière s'élevant au total à 950 mio. de francs.

Des informations supplémentaires figurent sur le nouveau site mis récemment en ligne à l'adresse suivante: www.innosuisse.ch.

SÉCURITÉ SOCIALE

Nouveau projet de réforme de la prévoyance vieillesse

Moins de trois mois après le rejet de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » (PV 2020), le Conseil fédéral a remis l'ouvrage sur le métier et présenté au terme de l'année dernière déjà les grandes lignes d'un nouveau projet de réforme. À la différence de celui qui a échoué lors de la votation du mois de septembre dernier et qui

prévoyait une coordination entre la refonte du premier pilier (AVS) et celle du deuxième (prévoyance professionnelle), la nouvelle mouture prévoit de procéder à un **remaniement séparé** en accordant la priorité à l'AVS.

Pour l'essentiel, les mesures prévues font largement figure d'un « remake », avec l'égalisation de l'âge de référence de la retraite à 65 ans pour les femmes, la flexibilisation actuarielle du versement de la rente entre 62 et 70 ans, ainsi qu'un financement additionnel à déterminer sous la forme

soit d'une hausse des prélèvements salariaux soit des taux de TVA. Le réajustement pourtant nécessaire du taux de conversion minimal dans la partie obligatoire de la LPP, assorti d'une mesure de compensation adéquate pour garantir le niveau des rentes, n'est prévu qu'ultérieurement lors d'une seconde étape ! Le nouveau projet de réforme centré sur l'AVS devrait faire l'objet d'une consultation dans le courant de cet été, avant l'élaboration d'un message qui sera transmis au terme de cette année encore aux Chambres fédérales.

COMMERCE EXTÉRIEUR

MARCHÉS ET PROSPECTION

Dynamisme retrouvé du commerce extérieur suisse

En 2017, les exportations suisses de marchandises ont eu le vent en poupe. Elles ont augmenté de 4,7 % en termes nominaux. En valeur réelle toutefois, leur progression s'est inscrite à 1,7 %.

À l'exception du groupe papier et produits des arts graphiques, toutes les autres branches de l'industrie d'exportation ont connu une hausse des ventes à l'étranger de leurs produits. La palme revient cependant à l'industrie chimique et pharmaceutique, celle-ci ayant contribué à hauteur de **40%** à la croissance des marchandises exportées depuis la Suisse en 2017. Quant aux marchés de destination, l'industrie suisse a largement profité de la hausse de la demande de produits dans prati-

quement tous les continents, à l'exception du Moyen-Orient où les ventes ont fléchi de près de 10 %. Dans les autres continents, la progression s'est inscrite en moyenne à 4 % en Europe, 6 % en Asie et même à 7 % en Amérique du nord.

Suppression prochaine du Libor

Le célèbre taux interbancaire Libor devrait être définitivement abandonné d'ici à la fin de l'année 2021. Ce taux, tout comme son homologue l'Euribor dans la zone euro, aura servi de référence sur les marchés financiers depuis 1969. Il a aussi été à l'origine de dérives et de manipulations lourdement sanctionnées.

Reste à savoir quelles solutions de remplacement seront mises en œuvre à l'échelle internationale. Au Royaume-Uni, la Banque centrale s'est d'ores et déjà déterminée pour le taux « Sonia » (Sterling Overnight Index Average) pour

les transactions en livres sterling. La Réserve fédérale américaine pourrait favoriser son taux de repo pour remplacer le Libor en dollars. La Banque centrale européenne a également indiqué qu'elle envisageait de remplacer l'Euribor par un taux de référence qui lui est propre. Quant à la Banque nationale suisse, elle a indiqué vouloir ajuster le moment venu sa pratique à celle des principales autres banques centrales. Il est donc plus que probable que l'on s'achemine vers l'instauration de plusieurs indices de référence, avec sans doute en sus un indice global pour une partie des produits financiers.

MARCHÉ INTÉRIEUR UE

Deuxième réactualisation de l'ARM

Après une première adaptation intervenue en juillet 2017 et portant sur sept des vingt secteurs cou-

verts par l'Accord bilatéral Suisse-UE sur la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM), de nouveaux secteurs viennent de faire l'objet d'une remise à jour. Il s'agit des dispositifs médicaux, des équipements de protection individuelle, des appareils à gaz et des transports à câbles.

Dans le secteur des dispositifs médicaux, l'adaptation de l'ARM permet aux organismes d'évaluation de la conformité (organismes notifiés) d'être reconnus en application de la nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux. Cette dernière est entrée partiellement en vigueur dans l'UE et en Suisse en novembre 2017. La présente adaptation constitue un premier pas en vue de la révision totale de la réglementation sur les dispositifs médicaux prévue en 2020. Dans les secteurs des équipements de protection individuelle (casques, gants de protection, lunettes, etc.), des appareils à gaz et des transports à câbles, l'adap-

tation de l'ARM clarifie les responsabilités entre les fabricants, les mandataires et les importateurs afin d'éviter la duplication de certaines obligations entre ces acteurs. Ainsi, les exportateurs suisses sont dorénavant libérés de l'exigence de faire figurer l'adresse d'un importateur dans l'UE sur l'emballage des produits exportés.

Les adaptations susmentionnées sont disponibles sur le site Internet du SECO à l'adresse suivante : www.seco.admin.ch/arm.

Refroidissement des relations Suisse-UE

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne ont pris une tournure inattendue au terme de l'année dernière. En effet, la décision de la Commission européenne du 5 décembre de placer la Suisse sur une liste grise des paradis fiscaux a suscité une incompréhension bien légitime dans

les milieux politiques helvétiques. Puis, le 20 décembre, cette même Commission a décidé de n'accorder à la Bourse suisse le statut d'équivalence que pour une durée limitée à une année, alors que ce statut a été octroyé sans restriction à plusieurs autres États tiers !

Il ne fait aucun doute que ces deux décisions de Bruxelles sont contestables. Mais elles mettent aussi en lumière la **crise sérieuse** qui affecte les relations entre la Suisse et l'UE, eu égard en particulier à l'absence de progrès dans les négociations pour un futur accord-cadre institutionnel destiné à faciliter l'adaptation des quelque 120 accords bilatéraux conclus à ce jour et favorisant un large accès de nos entreprises à son marché intérieur.

Puissent nos représentants politiques, attachés à des relations harmonieuses avec l'UE, s'engager plus résolument en faveur d'une rénovation de la politique européenne de la Suisse.

MANIFESTATIONS & PUBLICATIONS

FOIRES ET EXPOSITIONS

Salon interjurassien de la formation

La 10^e édition du Salon interjurassien de la formation se déroulera du **21 au 25 mars 2018** au Forum de l'Arc à Moutier. Aménagé sur une surface de 4 000 m², il comprendra une cinquantaine de stands, où seront présentés plus de 160 métiers et filières de formation. Le salon accueillera également, lors d'un apéritif « Net-

working », l'Agence nationale pour la promotion des échanges et de la mobilité dans la formation et la formation continue (Movetia). Cette rencontre, pour l'organisation de laquelle la CCIJ est associée, se déroulera **jeudi 22 mars 2018**, à 11 h00, dans les locaux du Forum de l'Arc.

Informations supplémentaires sur le site www.salon-formation.ch.

SIAMS 2018

La prochaine édition du Salon des moyens de production microtechniques se déroulera du **17 au**

20 avril 2018 au Forum de l'Arc à Moutier. Quelque 450 exposants sont attendus pour y présenter leurs offres de produits, services et solutions dédiées à l'ensemble de la chaîne de production des microtechniques.

L'édition 2018 s'annonce à nouveau riche de très nombreuses nouveautés et de solutions innovantes. Le téléchargement des billets d'entrée est d'ores et déjà possible sur le site <http://www.siams.ch/tickets>. D'autres informations en ligne sont disponibles sur le site <https://www.siams.ch>.

Le nouveau règlement européen en matière de protection des données

À partir du 25 mai 2018, le Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (RGPD), qui remplacera les 28 lois nationales sur la protection des données des États membres de l'Union européenne (UE), s'appliquera aux entreprises européennes, mais pas seulement. Ce nouveau règlement a pour objectif de renforcer les droits des individus, mais aussi d'unifier les réglementations nationales afin de faciliter la libre circulation des données au sein de l'UE.

Les entreprises suisses seront aussi concernées ! En effet, le règlement s'appliquera aux traitements de données réalisés dans le cadre des activités d'un établissement situé dans l'UE, mais aussi aux entreprises (sous-traitants compris) établies en dehors et qui offrent des biens et services (gratuits ou non) à l'intérieur de l'UE (par exemple les exportateurs, la vente à distance pour les exploitants de plateformes de commande en ligne). Le profilage est aussi visé, de même que le suivi de clients se trouvant en Europe. Seules les données personnelles de **personnes physiques** sont protégées et non celles de personnes morales, sauf pour les données sur des représentants des personnes morales. Le traitement de données doit respecter les principes de licéité, de loyauté, de transparence, de finalité, de minimisation des données et d'exactitude, ce qui implique que les

données doivent être collectées à des fins déterminées, explicites et légitimes et leur traitement limité au strict minimum. Les exigences sur le consentement, qui peut ensuite être retiré, sont renforcées.

Renforcement des droits individuels

Les personnes concernées auront le droit d'accéder à leurs données (et notamment d'en demander des copies) ainsi que d'en exiger la rectification ou l'effacement (« droit à l'oubli »). Le RGPD impose de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles (par ex. mise en place de politiques de protection des données, adhésion à des codes de conduite ou à des mécanismes de certification approuvés), d'appliquer les principes de protection des données en amont (dès la conception – « privacy by design ») – et de tenir un registre du traitement des données. Toute violation de la sécurité (« data leaks ») devra être annoncée dans les 72 heures au plus tard aux autorités de contrôle, sauf s'il n'y a aucun risque pour les droits des personnes concernées. Dans certaines circonstances, un délégué à la protection des données devra être désigné. Enfin, les violations des prescriptions du RGPD peuvent faire l'objet de sanctions pécuniaires importantes.

Nouvelle loi fédérale en préparation

Au plan national, un projet de nouvelle loi fédérale sur la protection des données (P-LPD) – qui va dans le même sens que le règlement européen – est devant le Parlement. Dans les grandes lignes, le projet P-LPD prévoit l'amélioration

de la transparence du traitement des données personnelles et accorde de nouveaux droits aux personnes concernées, notamment le droit de demander l'accès, de retirer le consentement et le droit à l'oubli. Un registre des activités de traitement devra être tenu. Les cas de violation devront en principe être annoncés au Préposé fédéral à la protection des données et, dans certains cas, aux personnes concernées. Les pouvoirs du Préposé seront renforcés et le régime des sanctions sera plus sévère (amende jusqu'à 250 000 francs).

Agir en amont et s'adapter

Très contraignantes, les nouvelles règles en la matière – RGPD et nouvelle loi suisse sur la protection des données – sont incontournables et les entreprises n'auront guère d'autre choix que de s'adapter et de s'y conformer.

Afin d'aider les entreprises suisses à déterminer si elles sont concernées par le RGPD et à évaluer l'état des mesures prises, l'économie suisse propose un test en ligne <http://www.economie-suisse.ch/fr/datenschutz-online-check>. En outre, une séance d'information sera prochainement organisée par le service « i-lex » de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) à l'attention de nos membres également afin de leur présenter en détail ce nouveau règlement, les démarches à entreprendre et en leur prodiguant des conseils pratiques. Enfin, le texte complet du règlement européen peut être consulté sur le site Internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu>.